



MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE LE PEYRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande du 10/06/26 de l'entreprise ENSIO, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux de terrassement et de raccordement ENEDIS pour la CAHM,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Société ENSIO – 94 ROUTE DE LATTES – 34430 ST JEAN DE VEDAS, est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux de branchement et de raccordement ENEDIS à l'endroit suivant :

- **LE PEYRAL (chemin longeant la chèvrerie parcelle AC163)**

Article 2^{ème} : La présente autorisation est délivrée à compter du Lundi 10 Août 2026 pour une durée de 35 jours,
La circulation et le stationnement sont interdits (sauf riverains)

Article 3^{ème} : Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Article 4^{ème} : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^{ème} : Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- **Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur**
- **Notifié à L'entreprise ENSIO**

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 23 Juillet 2026.

Le Maire



Didier MICHEL